

**VENTE D'UN IMMEUBLE A USAGE DE BUREAUX
SIS A FUMAY**

CAHIER DES CHARGES DE CESSION

Date limite de réception des offres d'achat
Le Jeudi 23 Décembre 2021 à 16 heures

A l'adresse suivante :

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes
Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation
Service de la Commande Publique
Hôtel du Département
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX**



PRESENTATION DU BIEN

SITUATION ET DESCRIPTIF

Le Département des Ardennes vend un immeuble à usage de bureaux sis à FUMAY, 10 Rue du Château.

Mitoyen d'un côté et d'une surface d'environ 240 m², cet immeuble comprend :

- Rez-de-chaussée côté cour (Bâtiment semi enterré) : une entrée avec cage d'escalier desservant deux pièces noires à usage d'archives, un garage d'environ 80 m² fermé avec un rideau métallique et un local chaufferie.
- Etage 1 (RDC côté rue) : un hall d'entrée, un dégagement central desservant 4 bureaux et des sanitaires. Cet étage est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Etage 2 : un dégagement desservant 4 bureaux, un petit réfectoire avec un coin évier, WC.

Bâtiment chauffé au gaz.

CHARGES : Taxe foncière inconnue (immeuble administratif)

ETAT : travaux de rénovation à prévoir

DOCUMENTS ANNEXES AU CAHIER DES CHARGES

- Plan du bâtiment
- Photos
- Plan cadastral

CONDITIONS ET MODALITES DE LA VENTE

1 - Prix de vente proposé (négociable) : **61 000 €** (hors frais d'acte et de publicité foncière)

2 - Modalités de cession

Le paiement du prix devra intervenir en totalité le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

L'ensemble des taxes et frais d'acte et de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

Le notaire chargé de la rédaction du compromis de vente et de l'acte de vente sera désigné par le Département. L'acquéreur pourra être assisté par son propre notaire.

Le Département retiendra l'offre la plus avantageuse économiquement sous réserve des attestations bancaires.

En cas de réception d'offres équivalentes, le Département aura la possibilité, au vu des attestations bancaires fournies, de demander aux candidats concernés de proposer une offre supérieure.

La décision de vente relèvera de la Commission Permanente du Conseil départemental. Le Département se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, et d'interrompre à tout moment la procédure de vente sans avoir à justifier sa décision. Il ne sera tenu à aucune indemnisation.

3 - Contenu de l'offre d'achat

Tout candidat à l'acquisition du bien devra transmettre au Département une offre contenant obligatoirement :

- **L'offre d'achat** jointe au présent cahier des charges précisant notamment :
 - les nom et prénom de la personne physique se portant acquéreur du bien ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination sociale, sa forme juridique, le nom du dirigeant habilité à prendre l'engagement d'acquérir ;
 - les conditions suspensives à intégrer dans le compromis de vente ainsi que la durée du compromis de vente ;
 - le prix proposé.
- Une **attestation bancaire** justifiant de la capacité financière du candidat à verser le prix au moment de la signature de l'acte authentique de vente.
- S'il s'agit d'une société, un **extrait Kbis**..

4 - Remise de l'offre d'achat

L'offre d'achat sera à faire parvenir au Département sous enveloppe cachetée portant la mention : « **Ne pas ouvrir par le Service Courrier** », **au plus tard le jeudi 23 décembre 2021 à 16h00.**

Elle devra **impérativement** être envoyée par **lettre recommandée avec accusé de réception** à l'adresse suivante :

Monsieur le Président du Conseil départemental des Ardennes
Direction des Affaires Juridiques et de l'Evaluation
Service de la Commande Publique
Hôtel du Département – CS 20001
08011 CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex

Pour tout renseignement complémentaire :

Madame Anne-Margot THIONVILLE anne-margot.thionville@cd08.fr (03.24.58.48.85)

Ou Madame Nicole COMPERE nicole.compere@cd08.fr (03 24.52.48.39)